



DECRET n° 79/448 du 9/8/79  
portant nomination de Monsieur KANIBOUYA  
Guy Basile, Médecin, en qualité de Directeur  
de l'Hopital du 31 Juillet.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/199 du II-3-78 portant nomination de Monsieur  
NALENDE Marie Joseph, en qualité de Directeur de l'Hopital du 31 Juillet;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRET :

Article 1er. - Monsieur KANIBOUYA Guy Basile, Médecin, précédemment en service  
à l'Hopital Général de Brazzaville est nommé Directeur de l'Hopital de 31  
Juillet en remplacement de Monsieur NALENDE Marie Joseph appelé à d'autres  
fonctions.

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont  
abrogées.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise  
service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout  
où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 9 AOUT 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des Affaires  
Sociales,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -  
Le Ministre des Finances

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.

Henri L'OPÉ S.

Le Ministre du Travail et de la Justice,  
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.